

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 23 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

ANNONCES, la ligne, 20 c. Réclames, 30. Faits divers, 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Mai 1880.

LE GACHIS.

M. Lepère a cassé sa pipe. Pardon de l'expression, mais ce style républicain convient en parlant d'un ministre républicain, que ses amis appelaient le père La Pipe. Le ministre qui chanta jadis « le vieux brûle-gueule à la couleur d'ébène » ne fumera plus de pipe officielle ; M. Lepère n'est plus ministre de l'intérieur et des cultes. Il a donné sa démission. Pourquoi ? Cela est assez malaisé à expliquer. La semaine dernière, la Chambre discutait la loi sur les réunions publiques ; jamais discussion ne fut plus confuse, embarrassée de plus de contradictions. Par l'organe de ses orateurs, la commission accepte, mardi, l'article 9 ; jeudi, elle le transforme de fond en comble ; vendredi, elle le supprime ; samedi, son rapporteur accepte à la tribune l'un des systèmes proposés et accepte aussi l'autre ; le président, M. Louis Blanc, n'accepte ni l'un ni l'autre.

Le gouvernement n'offre pas un spectacle moins varié ; jeudi il est ferme et réclame pour ses agents le droit de dissoudre les réunions tumultueuses ; plein de confiance dans sa force, il exige un vote immédiat ; cinq minutes après il se résigne à un ajournement ; samedi il renonce au droit de dissolution qu'il réclamait le jeudi. Le ministre de l'intérieur est battu sur un point, le président du conseil vient à son aide, il est battu à son tour ; le ministre de la justice remporte la victoire sur un article, mais est battu sur un amendement à cet article. Partout on voit, dit le Parlement, une série sans exemples de contradictions, d'hésitations et d'équivoques, l'image la plus complète du désarroi où peut tomber une assemblée parlementaire dont la majorité n'a ni cohésion, ni discipline, ni idées communes, ni chefs dirigeants.

Le National définit ainsi la situation :

« C'est le pur gâchis : c'est pour ces choses-là précisément que le mot a été inventé... »

Ce « doux gâchis » s'étend à tout, à l'armée que M. Laisant détruit, à la magistrature que M. Boysset asservit, au canton que M. Loustalot supprime, à la sécurité publique que M. Marcou livre aux agitations des clubs, à l'instruction publique que déchristianise M. P. Bert, à l'agriculture, au commerce, à la marine, que M. Tirard sacrifie. Aussi les partisans de la République modérée ne peuvent-ils retenir ce cri de douleur :

« Tout cela est triste, plus que nous ne saurions le dire, écrit le Parlement. Il est douloureux de voir les institutions fondées par le génie ou la sagesse de nos pères se démolir et s'en aller pièce à pièce ; tout s'émiette. Jamais on n'a parlé de l'Etat davantage, et jamais l'Etat n'a été plus déplorablement livré aux entreprises individuelles. »

A un mal aussi profond, quel remède a-t-on trouvé ? On renvoie M. Lepère. Pourquoi celui-là plutôt qu'un autre ? Il n'est pas le seul qui ait été battu ; M. Cazot l'a été, M. de Freycinet aussi. M. Lepère, dit-on, est fatigué ; le dévouement qu'il a dépensé au service de la République exige du repos. M. de Girardin doit bien rire ; n'a-t-il pas accusé publiquement M. Lepère de ne pas travailler ; quand on allait au ministère pour le consulter, M. Lepère était toujours sorti ; il fumait un cigare dans quelque coin. — Depuis qu'il était ministre, M. Lepère avait immolé la pipe sur l'autel du decorum. M. Lepère, dit la Justice, est en dissentiment avec M. de Freycinet sur l'application des décrets contre les congrégations ; cet homme si mou se préparait à déployer la plus grande vigueur contre les congrégations, et M. de Freycinet entendait, au contraire, user de tempéraments.

Ce n'est point cela, reprend un autre : les communistes préparent une manifestation pour le 23 mai ; M. Lepère n'a pas

voulu compromettre sa popularité en livrant contre eux, dans un cimetière, ce que, sous le ministère Pinard, on appelait la bataille de Clichy. »

Quel que soit le motif, M. Lepère est parti ; c'est beaucoup pour lui, mais en sommes-nous plus avancés ? Sommes-nous sortis du gâchis ? Le gouvernement est-il plus fort, la Chambre plus disciplinée, la situation est-elle sensiblement modifiée ? Non, et justement les officieux déclarent que rien n'est changé. M. de Freycinet, fait-on dire au complaisant correspondant du Times, ne peut point à cette heure modifier le caractère politique de son cabinet, il ne veut ni reculer devant les congrégations impassibles, ni les menacer davantage, puisque leur silence ne justifie aucune agression nouvelle.

Il était donc logique de prendre pour successeur de M. Lepère sa doublure, le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Constans. Ainsi a-t-on fait quand M. Lepère succéda à son ministre, M. de Marcère, lequel avait lui-même succédé à M. Ricard, dont il était aussi le sous-secrétaire. Donc, au ministère de l'intérieur, il n'y a rien de changé que les noms ; M. Constans, de sous-secrétaire, devient ministre, et M. Fallières est nommé sous-secrétaire. M. Fallières est un modeste avocat de Nérac (Lot-et-Garonne), qui, parvenu à la députation, est devenu, on ne sait comment, vice-président de la gauche républicaine.

M. Constans, député de Toulouse, est un franc-maçon, vénérable de la loge des Coeurs-Unis ; ce sont les F. F. qui l'ont fait élire député. Il appartient, comme M. Lepère, à l'Union républicaine, et est un opportuniste décidé à tout pour arriver aux honneurs et y rester.

Dé plus, si nous en croyons le Moniteur, M. Constans est cousin de M. Calmon, le sénateur ami de M. Thiers ; M. Calmon le fit entrer dans le conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat, et au poste de sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Là, ayant le choix du personnel, M. Constans a maintenu résolument dans leurs préfectures et fonctions diverses les protégés de M. Cal-

mon ; reconnaissants, les députés et sénateurs du centre gauche ont vivement insisté auprès de M. de Freycinet pour qu'il donnât le portefeuille de M. Lepère à M. Constans.

« Ce méridional, dit la Presse, donnera des places ou des croix à ses compatriotes. Nous verrons l'administration envahie par les Toulousains. C'est tout ce que gagnera le pays. »

Chronique générale.

Il est évident pour tous que le ministère actuel n'a plus qu'une existence précaire ; il s'en va de langueur ; il peut se traîner quelque temps encore, mais la plus petite crise l'emportera.

C'est l'opinion hautement exprimée en même temps par les journaux de l'extrême gauche et par les organes des républicains modérés. Les feuilles opportunistes sont donc seules à afficher une confiance qu'au fond elles n'ont pas aussi grande, aussi assurée qu'elles veulent le faire croire.

On assure que M. Gambetta est dans l'intention de conduire et de recourir à une dissolution de la Chambre le jour où il verrait le cabinet Freycinet, qui est bien le sien, menacé d'une chute imminente. Son but serait de ne pas laisser à la réaction le temps de se produire dans le pays, mais c'est alors qu'il lui faudra compter avec le Président de la République, et nous avons dit ici même que M. Grévy, voulant laisser la Chambre actuelle remplir jusqu'au bout son mandat et laisser aussi le pays faire pleinement l'expérience de la politique opportuniste, est résolu à ne pas provoquer de dissolution.

Nous allons donc à une succession de crises ministérielles qui doivent nous conduire à une salutaire réaction, et qui, pour l'heure présente, engendrent partout la lassitude.

En voici une nouvelle preuve : Si nous en croyons nos renseignements particuliers, disent les Tablettes d'un Spectateur, la retraite de M. Lepère sera suivie avant peu de celles de quelques autres mem-

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

L'envie eût vainement épuisé sa clairvoyance à chercher une imperfection dans ce chef-d'œuvre féminin ; impossible d'en découvrir même l'ombre d'une.

Néréisse avait le visage d'un ovale fin, une petite bouche vermeille comme la grenade mûre, qui faisait ressortir la transparence nacrée de sa peau veinée de filets bleus et rosés. Son front était large, peu élevé, modelé à l'antique. L'arc prononcé des sourcils, la hautaine lèvre arabe n'avaient chez elle rien de dur, et ses grands yeux noirs, tour à tour chargés de langueurs ou brûlants de flammes, encadrés dans de belles paupières frangées de longs cils soyeux qui amortissaient leur éclat, animaient ses traits, dont l'extrême régularité était à elle seule une séduction.

Admirablement prise dans toutes ses proportions, son pied, sa main étaient d'une délicatesse de formes, d'une pureté de lignes égalant celles de nos plus nobles Françaises.

Aucun charme ne manquait à ce modèle, idéal du statuaire, car la nonchalance de sa pose, ses

mouvements impétueux et brusques, les grâces exquises de ses attitudes au repos, en faisaient un caprice d'artiste, une houri de poète.

Sa beauté n'avait pas atteint son entier développement ; quinze ans est l'âge du complet épanouissement des femmes qui naissent et vivent sous le soleil des Tropiques.

Contre l'usage du pays, la fille de Mohamed s'était dispensée de se tatouer de fleurs, de se noircir les sourcils de kobeul et de teindre ses ongles de henné.

Je l'admira dans une muette extase.

A un bruit insolite dans l'appartement voisin, elle se redressa, et la griffe d'or de son bracelet me blessa l'épaule, une goutte de sang jaillit ; je voulus l'étaucher, mais Néréisse m'attirant vivement à elle, la fit disparaître dans un baiser.

— Pauvre mignonne, je t'ai blessée, me dit-elle en bon français, d'une voix douce, au ton musical. C'est ce vilain bracelet qui t'a fait du mal, je le retire et ne porterai plus que ton mezzrag de pâquerettes.

Trop petits pour ses beaux bras, que l'on eût dit taillés dans le marbre par Praxitèle ou Phidias, elle avait réuni mes bracelets en un seul.

— Vois, répéta-t-elle, comme il est joli !

— Moins que le bras qu'il orne, dis-je.

Un sourire argentin et perlé glissa de ses lèvres.

— Ah ! petite Française, tu commences déjà les

flatteries ! Il faut abandonner ce genre ennuyeux au juif Estef, qui, dans le but de m'engager à lui acheter ses colliers précieux, en surcharge son éloquence ; il m'appelle Étoile d'Orient ! Fleur céleste ! Myrte embaumé. Combien j'aime mieux que tu me donnes le doux nom d'amie ! Dis, mignonne, veux-tu désormais m'appeler ainsi ?

Un embrassement me servit de réponse affirmative.

Entre jeunes filles, la connaissance est bientôt faite. Peu à peu, nous nous enhardîmes et une heure ne s'était pas écoulée que nous étions les meilleures amies du monde.

Néréisse se dit heureuse de ce que son éventail m'eût plu, et prétendit tenir davantage à mon présent qu'aux magnifiques bijoux qu'elle me montra ; ils ne lui représentaient, disait-elle, que des fantaisies, tandis que mon cœur était un souvenir !...

J'admira les parures de la belle Arabe, dont la valeur devait être inestimable, tant ses diamants étaient gros et nombreux. Elle voulut absolument m'obliger à accepter un collier qu'elle avait passé à mon cou. Ne pouvant lui offrir le semblable, je refusai de le garder. Elle essaya de mille manières de forcer mon refus et ne put y parvenir ; de dépit, elle entassa pêle-mêle ses pierreries dans ses coffrets et, sans faire plus attention que s'il se fût agi de cailloux de l'Arrach, elle les rejeta loin

d'elle au risque d'en briser les montures, si le tapis sur lequel elles retombèrent n'eût amorti le choc.

Néréisse était fâchée. Le sourire qui adoucissait l'expression hautaine de sa physionomie avait subitement disparu. Un silence glacial succéda à notre gai babill ; chacune de nous réfléchissait sur l'incident qui l'avait amené. La fille de Ben-Messaoud paraissait vouloir le prolonger indéfiniment, mais les Françaises, elles, ne peuvent le garder longtemps. Il me pesait ; n'y tenant plus, je le rompis la première en lui demandant à brûle-pourpoint si elle chantait.

— Je chante, soupira-t-elle doucement, mais ma voix obéit à mon cœur ; mon cœur est attristé, je ne chanterai pas.

Déconcertée par cette réponse et ne sachant comment m'y prendre pour ramener la bonne harmonie entre nous, je lui proposai de lui faire entendre une romance ; et, sans attendre son assentiment, je me mis à chanter la suivante :

ENFANT, C'EST TOI !

J'aime les pleurs de la rosée, J'aime la brise du matin, J'aime sur la nue irisée Voir éclore un beau jour serein. Mais ce que j'aime avec ivresse, Avec amour, bonheur et foi, D'une sainte et douce tendresse, Enfant, c'est toi !

J'aime la nuit aux sombres voiles, Couronnant sa divinité

des du cabinet, qui se montrent peu disposés, quoiqu'on en ait dit, à donner leur concours absolu à l'exécution des décrets du 29 mars.

Nous apprenons, d'autre part, que plusieurs députés, qui étaient venus faire leur cour au nouveau ministre de l'intérieur, prétendaient que, dans quelques jours, M. Cazot « devait sauter le pas. »

Le bruit a couru que M. Constans, ministre de l'intérieur, témoignait la volonté de tolérer la manifestation communarde du 23 mai. Cette nouvelle mérite confirmation.

M. le ministre de l'intérieur avait été interrogé par des employés du ministère pour savoir si, comme d'habitude, il y aurait congé à propos des fêtes de la Pentecôte. Il a répondu : « Nous ne reconnaissons pas les fêtes de l'Eglise. »

La municipalité de Toulouse avait pris une délibération pour demander que les processions fussent interdites dans la ville. L'autorité n'en a pas tenu compte.

C'est à ce sujet que quelques conseillers municipaux ont imaginé d'engager les loges maçonniques à sortir le jour de la Fête-Dieu bannières déployées et à manifester sur le parcours des processions.

Le conseil espère ainsi intimider M^r l'évêque de Toulouse.

LES NOUVEAUX 45 CENTIMES.

On se souvient de l'effet déplorable que produisit sur l'opinion publique, en 1848, l'institution de l'impôt dit des quarante-cinq centimes. Eh bien ! voici que la majorité républicaine aspire à reprendre cette tradition révolutionnaire ; témoin l'amendement suivant, dont un certain nombre de députés de la gauche viennent de saisir la commission du budget :

« Il sera établi, à titre extraordinaire, un impôt de 50 centimes pour 100 fr. sur les revenus de toute nature dont le montant annuel totalisé atteindra au moins mille francs. »

Cette taxe devra s'élever d'une proportion déterminée par mille francs de revenu, jusqu'à ce qu'elle atteigne 3 p. 100.

Et pourquoi l'établissement de cet impôt extraordinaire sur le revenu ?

Pour permettre de combler les dépenses de la gratuité de l'instruction primaire.

On peut juger par là des singuliers avantages que nous promet l'application prochaine des projets de réforme de M. Jules Ferry.

Un journal annonce que le général de Galliffet aurait déjà en poche sa nomination au poste de gouverneur de Paris.

Nous pouvons affirmer que la nouvelle de notre confrère est, sinon inexacte, du

moins prématurée. Le conseil des ministres, amené à examiner cette question par suite du mauvais état de santé du général Aymard, est très-divisé au sujet du choix de son remplaçant.

M. Martel a adressé une lettre à M. le Président de la République dans laquelle il lui renouvelle ses intentions définitives de maintenir sa démission de président du Sénat.

En prévisions des manifestations du 23 mai, les groupes socialistes révolutionnaires de Paris se forment par quartiers et commencent à se fédérer entre eux.

En présence de l'attitude plus qu'indécise du cabinet Freycinet, plusieurs membres de l'Union républicaine ont manifesté l'intention de se faire inscrire à l'extrême gauche.

Dans la crainte qu'un pareil exemple ne soit suivi et, par suite, ne disloque la majorité gouvernementale, un membre de la gauche républicaine a proposé à ses collègues de faire une démarche collective auprès du président du conseil pour obtenir de lui des déclarations nettes et franches sur les intentions du gouvernement.

La municipalité de Palaiseau fait du tapage avec la légende du jeune Barra, enfant de cette commune, tué en décembre 1793 pendant la guerre de la Vendée. Le préfet de Seine-et-Oise a même signalé, dans un avis officiel, à toutes les communes du département, l'œuvre patriotique de la souscription nationale, autorisée par le Président de la République, pour un monument à élever à ce héros. Le Figaro a publié une lettre qui rectifie ainsi la légende :

« Il m'a paru curieux de rechercher la vérité historique de cette légende, qui a été déjà célébrée en vers et en prose, même en marbre, par le célèbre David d'Angers.

On a généralement représenté Joseph Barra comme un petit tambour, surpris par les Vendéens, refusant de crier : « Vive le roi ! » et tombant sous les balles des brigands (style de l'époque) en avertissant par un roulement les bleus de la présence de l'ennemi, à l'instar du chevalier d'Assas.

Or, il résulte du rapport même du chef de la division de Bressuire, inséré dans la Gazette nationale du 27 frimaire an II, dont je vous envoie la copie ci-jointe, que le jeune Barra, âgé de 13 ans, qui accompagnait le citoyen commandant, monté et équipé en hussard, est tombé dans une embuscade et a été tué en refusant de livrer les chevaux qu'il conduisait.

Il n'est question dans le rapport ni de cri de : Vive le roi ! ni de cri de : Vive la République ! C'est plus tard, dans la séance du 8 nivôse an II, que Robespierre, dont on connaît le goût pour la mise en scène, inventa le premier la légende, et, dans le style emphatique qui lui était habituel, demanda pour Joseph Barra les honneurs du Panthéon. Cette

proposition fut naturellement acclamée par la Convention, et le peintre Louis David fut chargé d'embellir cette cérémonie, qui devait présenter toutes les vertus (sic).

Le 9 thermidor ne permit pas de donner suite à ces beaux projets, repris aujourd'hui par le conseil municipal radical de Palaiseau, que les lauriers de la Pie voleuse empêchaient sans doute de dormir. »

LES GRÈVES.

M. Constans, ministre de l'intérieur, est parti mardi pour Reims, où la grève menace de prendre des proportions inquiétantes.

Reims, 19 mai.

Pendant son séjour à Reims, M. Constans, ministre de l'intérieur, s'est entendu avec les autorités préfectorale, municipale et militaire.

Il a eu dans la soirée une longue conférence avec le président du bureau des patrons et a discuté avec lui les demandes des ouvriers.

La grève n'a cessé que dans le premier arrondissement de la ville.

On estime à 4,000 le nombre de grévistes qui n'ont pas encore repris leur travail.

Roubaix, 19 mai.

Il existe actuellement à Roubaix environ 15,000 grévistes, sur lesquels on compte au moins 12,000 tisserands.

On constate une amélioration dans les rapports des ouvriers filateurs avec leurs patrons, mais la situation des tisserands est toujours très-tendue.

Sept ou huit cents grévistes seulement ont repris leur travail.

Nous lisons d'autre part dans les dépêches privées arrivées hier soir :

« 6,000 grévistes ont repris le travail à Armentières.

« L'Echo du Nord annonce de nouvelles grèves à Roubaix où règne une grande pré-occupation.

« A Lille, la grève est terminée dans les trois établissements de la Madeleine. »

M. Constans, ministre de l'intérieur, accompagné de M. Dedebat, son chef de cabinet, est rentré à Paris.

Neuf cents ouvriers ont repris leur travail mardi.

Le déploiement des forces militaires reste le même.

Fêtes de Saint-Maixent.

INAUGURATION DE LA STATUE DU COLONEL DENFERT-ROCHEBEAU.

La statue du colonel Denfert-Rochereau a été inaugurée solennellement dimanche à Saint-Maixent (Deux-Sèvres). M. Lepère devait présider cette cérémonie. On connaît les motifs de son absence. M. Sadi-Carnot, sous-secrétaire d'Etat, a remplacé le ministre de l'intérieur, au grand désappointement des bons habitants de Saint-Maixent qui voulaient voir un ministre.

M. Sadi-Carnot, sous-secrétaire aux tra-

De son diadème d'étoiles,
Pour éclairer l'immensité,
Mais ce que j'aime avec ivresse, etc.

J'aime à voir la mer en furie
Bondir, s'élançant vers les cieux,
Et du ruisseau de la prairie
Suivre le cours silencieux.
Mais ce que j'aime avec ivresse, etc.

J'aime tout ce que Dieu nous donne,
Les gais sourires du printemps,
L'été fleuri, le pâle automne,
L'hiver qui vient glacer nos champs.
Mais ce que j'aime avec ivresse,
Avec amour, bonheur et foi,
D'une sainte et douce tendresse,
Enfant, c'est toi !

J'avais une belle voix, je chantais juste; Néréisse m'écouta avec plaisir. Elle me fit redire la romance jusqu'à ce que je fusse fatiguée, ce qui ne tarda point à arriver; le boudoir, avec ses épais tapis de Tunisie, ses tentures de soie capitonnée, ses lourds rideaux de cachemire blanc, assourdissait la voix du chanteur, qui n'émettait les sons qu'avec beaucoup d'efforts. Je le fis observer à Néréisse.

— Cesse alors, me dit-elle. Et, prenant un vase de cristal placé à sa portée, elle le fit résonner légèrement.

Une femme arabe, d'une classe inférieure, à en juger par ses traits et son costume, entra par la porte, et attendit respectueusement les ordres de la jeune fille.

— Kadji, lui dit Néréisse, le dag.
Le dag, c'est le goûter.

Kadji sortit et rentra suivie de deux jeunes Mauresques qui portaient des plateaux qu'elles dressèrent sur de petites tables très-basses.

Néréisse me tendit un bol de vermeil plein de la liqueur chère aux Arabes. Par malheur, je n'aimais guère le café, et celui-là, saupoudré de safran, avec son keyl, ses grains concassés, me parut une médecine.

Je fus sur le point de ne pas l'accepter.

Je me rappelai à temps que l'on offense gravement l'Arabe en ne partageant pas ses rafraichissements hospitaliers. Déjà fâchée d'un refus de cadeau, ma nouvelle amie pouvait se formaliser tout à fait d'un autre refus de boire sa drogue de tisane.

Pour ne pas nous rebrouiller, je pris (suivant la pittoresque expression du peuple) mon cœur à deux mains, et je bus lentement, à petites gorgées, ce détestable breuvage, me donnant des airs de dégustateur digne d'un gourmet.

Ne surprenant aucune marque de dégoût, Néréisse ne cessait de me demander « si je le trouvais bon. » Par politesse, je payai l'enfer d'un oui de bonne intention.

Avec le café on avait apporté des fruits, des gâteaux, des confitures et des cuillères pour les manger, ustensiles dont les Orientales ne font

pas usage et qu'elles ne savent même pas manier ni tenir.

Néréisse le savait pourtant. J'en fus bien aise. L'introduction de ses doigts mignons dans les compotiers m'eût été l'envie de goûter aux friandises du pays.

(A suivre.)

AUGUSTA COURRY.

Théâtre de Saumur.

Mercredi 26 mai 1880.

Une seule représentation donnée par les Artistes de l'Ambigu DE PARIS.

ROBERT MACAIRE

Pièce légendaire en 7 actes et 8 tableaux, de MM. St-Amant, Paul Antier et Frédéric Lemaître.

PRÉCÉDÉE DE

L'Auberge des Adrets

Prologue en 2 parties.

Cette pièce, telle qu'elle est représentée à Paris, a été entièrement remaniée par MM. Philippe Gillet et William Busnach.

Vu l'importance de cette pièce, elle sera jouée seule.

vaux publics, est arrivé avec M. Delabroye représentant le Président de la République; le colonel Riu, représentant le président de la Chambre; le général Blot, chef d'état-major général au ministère de la guerre; le représentant le général Farre; M. Tribert, sénateur des Deux-Sèvres; M. Antonin Proust, député de la circonscription; M. Delaporte et M. Giraud, députés du département.

M. Sadi-Carnot a été reçu par M. Goguet, maire de Saint-Maixent, et par les adjoints riviés à dix heures, venant de Niort. Le général de Galliffet était accompagné par le général Barrabé, commandant du génie du 9^e corps, et plusieurs officiers d'état-major. M. Granet, préfet de la Vienne; le secrétaire général du département; M. Léo Ayat, conseiller à la cour d'appel de Poitiers; M. Sèvres.

Les présentations ont eu lieu dans le salon de la gare, magnifiquement décoré; M. Sadi-Carnot avait à ses côtés le général de Galliffet et les délégués du Président de la République et du président de la Chambre, ainsi que le délégué du ministère de la guerre et les députés du département.

Le cortège s'est mis ensuite en marche pour la mairie où a eu lieu un déjeuner officiel de 40 couverts.

A deux heures a eu lieu l'inauguration de la statue du colonel Denfert.

La veuve du colonel Denfert, son fils et sa fille avaient pris place sur l'estrade officielle. Un incident digne d'être noté s'est passé à l'hôtel de ville :

Après le déjeuner officiel, le capitaine Thiers, qui prit part à la défense de Bellort, est venu demander au général de Galliffet l'autorisation de prononcer un discours, lors de l'inauguration de la statue du colonel Denfert.

Le général de Galliffet répondit qu'en pareil cas, les règlements militaires exigeaient que tout discours ou écrit fût préalablement soumis au ministre de la guerre, et que le ministre avait seul qualité et droit d'accorder de semblables autorisations.

Le capitaine Thiers voulut alors que le général de Galliffet acceptât sa démission afin qu'il pût prononcer son discours.

Le général se refusa, répliquant que toute démission devait être adressée au ministre qui avait seul le droit de se prononcer à cet égard.

Le capitaine Thiers sortit alors de la salle. L'incident n'a pas eu d'autre suite.

M. Goguet, maire de Saint-Maixent, a commencé la série des discours officiels autour du monument; M. Antonin Proust, conseiller général, le général de Galliffet, M. Sadi-Carnot et le frère de M^{me} veuve Denfert ont parlé ensuite. Chaque discours était accompagné des cris chaleureux de *Vive la République!* au milieu desquels quelques cris de *Vive l'amnistie!*

Avant et après le discours de M. Sadi-Carnot, le général de Galliffet a fait ouvrir et fermer un ban. Tous les orateurs ont fait naturellement l'éloge du colonel Denfert.

Après l'inauguration de la statue, un banquet de cinq cents couverts a eu lieu dans le magasin à fourrages de l'ancien quartier de cavalerie. Nombreux toasts au dessert.

M. Goguet, maire de Saint-Maixent, a refusé la décoration qui lui était offerte par le gouvernement.

En revanche, M. Baujault, auteur de la statue, a appris avec bonheur qu'il était également décoré. M. Antonin Proust a clos la série des discours et promis à Saint-Maixent une école de sous-officiers.

Et maintenant, voici le mot de la fin, c'est-à-dire la morale de tous ces beaux discours, de tout cet enthousiasme de commandement. C'est la *Sèvre* qui nous le fournit par la protestation suivante d'un ancien officier de cavalerie de la garde impériale, déjà publiée en 1873, et que notre vaillant confrère reproduit avec beaucoup d'à-propos. Voici ce document :

« Monsieur,
Je m'empresse de joindre ma protestation à celle des officiers des mobiles du Rhône, relativement à l'épée offerte au colonel Denfert.

« Jamais, dans le bataillon que j'avais l'honneur de commander, il n'a été même question d'une pareille proposition, qui eût été considérée comme une monstruosité, après le séjour prolongé de l'illustre colonel dans la fameuse casemate devenue jamais historique.

« Veuillez agréer, etc.
« Vicomte de LORZOU,
« Ex-chef du 4^e bataillon des mobiles du Rhône. »

M. le vicomte de Loriol, ajoute la *Sèvre*, est bien connu dans nos contrées. Il est le beau-frère de l'honorable général de Lathéoulade, qui commanda à Niort la brigade de cuirassiers.

On peut s'adresser à lui pour avoir des renseignements certains sur la tenue héroïque du colonel Denfert pendant le siège.

Etranger.

Le *Journal des Communes* publie quelques données statistiques sur la police en Alsace-Lorraine. Il en résulte que les agents chargés de constater les crimes et les délits, gendarmes, agents de police, etc., forment ensemble un contingent de 2,143 fonctionnaires; en ajoutant 65 commissaires et 2,000 gardes-champêtres, on aura 4,178 représentants de la sûreté publique, soit un homme par 366 habitants.

ITALIE. — Les nouvelles élections qui viennent d'avoir lieu en Italie ne semblent pas devoir modifier sensiblement la situation parlementaire.

Les candidats ministériels sont en majorité; mais ceux de la droite les suivent de près; et si on ajoute à ces derniers les hommes de l'extrême gauche, qui peuvent se coaliser avec eux contre le ministère, on ne voit pas que le cabinet Cairoli ait plus de chances de vie qu'avant les élections.

Toutefois, nous ne pourrions bien juger cette situation qu'après le résultat définitif du scrutin.

Il y a, en Italie, 508 circonscriptions électorales; or, sur ce nombre, les dépêches accusent déjà 139 ballottages. Evidemment le second tour de scrutin peut modifier considérablement l'état présent des partis. Le sort du ministère ne sera donc décidé qu'après le résultat final des élections, qui fera connaître la force respective de chaque groupe et les coalitions possibles en vue de la prise de possession du pouvoir.

BELGIQUE. — Des scènes de désordre viennent d'avoir lieu à Gand, provoquées par l'intolérance du bourgmestre, le comte de Kerchove.

Celui-ci s'est avisé d'interdire les réunions de la Fédération des sociétés du Denier des écoles, sous prétexte que ces réunions avaient pour but de faire signer une protestation contre la loi du 1^{er} juillet 1879.

Pendant plus de trente-sept ans, les libéraux ou les *gueux*, comme ils se nomment en Belgique, ont eu toute licence de manifester et de protester contre la loi de 1842. Nous ne voyons pas pourquoi, sous leur règne, les catholiques n'auraient pas la liberté de protester à leur tour contre une loi qui leur déplaît.

Le *Bien public*, de Gand, rappelle avec raison que M. le comte de Kerchove a toléré bien d'autres manifestations, telles que des cortèges où figuraient le drapeau rouge de la Commune de Paris et le bonnet phrygien. « Le drapeau du *Schoolpenning* où s'étole le croix de Thierry d'Alsace et que surmonte le vieux lion de Flandre est proscrit », quand il n'éveille pourtant que de nobles souvenirs.

Chronique militaire.

L'appel de la deuxième série des réservistes aura lieu du 31 mai au 26 juin. Sont compris dans cette série les réservistes et les hommes à la disposition de la classe 1873, ainsi que les hommes marchant avec cette classe, affectés à l'artillerie, au train des équipages, aux pontonniers, aux ouvriers d'artillerie et aux artificiers.

Le *Voltaire* déclare inexact que le général de Galliffet doit être nommé gouverneur de Paris. Il ajoute que le poste que M. de Galliffet ambitionne est celui de gouverneur général permanent de la cavalerie.

On mande de Berlin à la *Gazette de Cologne*:

« L'application de la télégraphie et de la téléphonie aux opérations militaires est, depuis la dernière guerre, l'objet de l'attention la plus vive de la part de l'administration militaire.

» Aux prochaines grandes manœuvres

d'automne, des expériences étendues doivent être faites avec des détachements de télégraphistes.

» Toutefois, l'emploi du téléphone ne semble pas donner des résultats satisfaisants, et il est douteux que l'on continue les expériences. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

M^r l'Evêque d'Angers est arrivé hier soir à Saumur. Aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi, à l'église de Nantilly, M^r Freppel donnera la confirmation aux enfants de la ville et des paroisses limitrophes.

Voici le résultat détaillé des élections qui ont eu lieu, dimanche dernier, dans le canton Nord-Ouest de Saumur, pour l'élection d'un conseiller général :

Communes.	M. Thoreau.	M. Haran.
Saumur (N.-O.)....	99	274
Les Rosiers.....	272	252
Saint-Clément.....	28	308
Saint-Martin.....	61	204
Saint-Lambert.....	220	159
	680	1,197

L'ascension du Mail, à Angers.

A la suite d'une conférence à Angers, un ballon de l'Académie aérostatique est parti lundi soir à 6 heures, emmenant l'aéronaute, M. Pomairol, et trois amateurs, MM. Perron, Gauthier et Gasté. Il a atterri à la Bénate, commune de Saint-Jean-de-Corcoué, canton de Legé, au sud de Nantes, après avoir, pendant plus de deux heures, subi bien des avaries. Dans cette descente périlleuse, M. Gasté, avocat à Angers, a eu la jambe cassée. Nous empruntons au *Patriote de l'Ouest* les détails de cette chute qui aurait pu encore être plus grave :

« Parti du Mail à 6 heures du soir, le ballon, à 8 heures 40 minutes, s'arrêtait lacéré en mille pièces, fracassé, à la Bénate, petite bourgade perdue de la commune de Saint-Jean-de-Corcoué, canton de Legé (Loire-Inférieure).

» Jusque-là, jusqu'à ce moment terrible, ce voyage aérien avait été splendide, des observations et des plus importantes pour la science météorologique se succédaient sans interruption et de suite étaient couchées sur le calepin de notes. Tout à cette heure présageait une heureuse descente.

» Le trajet suivi était rectiligne. Le ballon passa successivement au-dessus de Chalonnes, Beaupreau, Montfaucon, Clisson; puis, faisant alors un coude, se dirigea en quelques secondes jusqu'aux environs du lac de Grandlieu.

» Il était alors 7 heures 50 minutes. Les voyageurs songèrent à descendre. Des femmes se trouvaient dans un champ où elles gardaient des troupeaux. On les héla de l'aérostat. Subitement elles prirent peur, s'enfuirent en toute hâte, de tous les côtés, abandonnant les animaux confiés à leur garde et se claquemurèrent dans leur maison. Cette fuite presque inexplicable put être suivie du ballon et dans toutes ses péripéties.

» Les voyageurs, ne pouvant opérer la descente, durent remonter. La nuit était arrivée, mais pas encore entièrement noire cependant, car Nantes se montrait fort visible, et plus loin on apercevait la mer se déroulant dans toute sa sublime immensité.

» Tout à coup, le vent surgit par rafales terribles, épouvantables, et poussant à vitesse vertigineuse le ballon vers l'Océan: aux prix des plus dangereux sacrifices, la descente s'imposait nécessaire. Ne pas la risquer était s'exposer délibérément au plus inévitable de tous les dangers: périr noyés dans les flots.

» Ici commence alors le drame.

» Ne prononcer aucune parole, ne pousser aucun cri de détresse pour ne pas s'effrayer mutuellement, tel fut le mot d'ordre. Le silence se fit alors; silence imposant et que troublait seul le bruit du vent qui sifflait à travers les cordages ou venait se heurter lourdement aux flancs de l'aérostat.

» En une minute de temps, et sur un espace de trois kilomètres, le ballon fit six chutes consécutives, mais ne touchant terre que pour rebondir prodigieusement dans l'espace: bonds qui ne mesuraient pas moins de deux cents mètres de hauteur.

» Puis un soubresaut de la nacelle: M. Gauthier fut lancé en l'air et, par le plus heureux hasard, retomba dans la nacelle même, mais sur M. Pomairol, qu'il écrasa de tout son poids. La jambe fut contusionnée.

» Pas un cri de douleur ne fut poussé.

» Le ballon continuait sa course folle. La nacelle renversée labourait la terre. De sourds craquements se faisaient entendre: c'étaient des pommiers, des arbres que, dans la force que lui donnait une telle vitesse, brisaient la nacelle, des ceps de vignes arrachés par l'ancre et qui volaient en éclats, pulvérisés.

» Un long sillon que désolait la dévastation retraçait la route de l'aérostat. Partout où avait touché le ballon la terre se trouvait comme labourée.

» Les voyageurs se tenaient aux cordages, affreusement secoués, s'entremêlant, se choquant les uns les autres.

» Tout-à-coup, M. Gasté s'écria: — « J'ai la jambe cassée! »

Puis le silence se fit à nouveau: pas une plainte n'accusa une immense souffrance.

» Enfin, le ballon put mollir dans sa course: déchiré de part en part, perdant son gaz, il ralentissait, et pourtant ce ne fut qu'après des efforts inouïs que des paysans, se pendant aux cordes qui traînaient en dehors, purent l'arrêter. Quelques minutes plus tard, il s'engouffrait dans la forêt de la Rocheservière et se broyait contre les arbres.

» C'était à la Bénate.

» MM. Gauthier et Perron sortirent les premiers, puis MM. Gasté et Pomairol, mais ceux-ci affreusement pâles et souffrant tellement, qu'ils s'évanouirent dès qu'ils eurent touchés terre.

» Cette perte de connaissance dura longtemps.

» Ils furent transportés à dos d'homme jusqu'à l'auberge la plus voisine. Ils y reçurent l'accueil le plus bienveillant, le plus empressé, et les blessés, en me parlant de cette réception des habitants de la Bénate, sans en excepter un seul, ne pouvaient assez dire combien ils en avaient été touchés.

» M. le docteur Hymène leur prodigua les soins les plus dévoués, les plus intelligents; qu'il reçoive ici l'expression de sincère reconnaissance de ceux qu'il a si admirablement soignés.

» Coïncidence curieuse, le champ de vigne si complètement dévasté par le ballon appartient à M. le docteur Hymène.

» De la Bénate, les voyageurs arrivèrent jusqu'à Nantes en charrette. Là, ils laissèrent MM. Gauthier et Perron. Les deux blessés, MM. Gasté et Pomairol, prenaient le train et entraient en gare d'Angers à 9 heures 40 minutes du soir. Ce dramatique voyage avait duré trente-six heures..... »

Nous avons déjà parlé d'un musicien du 77^e de ligne, en résidence à Angers, Félix Trouvé, dont la spécialité consistait à se procurer des mandats-postes, à les falsifier, et ensuite à en toucher le montant. Vendredi dernier, le conseil de guerre de Paris l'a condamné à cinq ans de prison.

Saint-Nicolas-de-Bourgueil. — Mardi matin, vers 3 heures, le feu s'est déclaré dans le grenier d'une maison appartenant au sieur Ricotier, boucher, et située près du chemin de Saint-Nicolas à Chouzé. Il a gagné ensuite la toiture d'un bâtiment appartenant au sieur Drusset.

La gendarmerie de Bourgueil s'y est immédiatement transportée, et a organisé les secours. Les pompiers, secondés par les habitants, ont courageusement lutté contre cet incendie et sont parvenus à s'en rendre maîtres.

La perte est approximativement évaluée à 3,000 francs. On ignore la cause de ce sinistre. La justice informe.

SEGRÉ.

Lundi soir, les musiciens de Segré rentraient de Rennes où ils étaient allés au concours philharmonique. Ils rapportaient une médaille d'or (1^{er} prix de concours à vue) et deux médailles d'argent (2^e prix du concours d'exécution et de soli).

LOUDUN.

Mardi dernier, à la foire de Loudun, un aventurier, paraissant doué d'une adresse extraordinaire, était surpris au moment où il venait de couper les courroies d'une saco-

che appartenant à un marchand de blé, et qui ne contenait pas moins de 2,000 fr.

C'est en voyant tomber les morceaux de la courroie que le propriétaire de cette somme eut l'idée de crier: Au voleur!

Toutes les personnes présentes vinrent à la rescousse du marchand de blé, et un des promeneurs, pour être plus sûr de pincer le pick-pocket, lui fit un croc-en-jambes. Ce procédé peu usité d'arrestation réussit à merveille; et des gendarmes, qui se trouvaient près de là, purent se saisir facilement, ainsi, de l'audacieux filou qui fut trouvé nanti de plusieurs porte-monnaie et de sept montres dont une en or. Interrogé sur la provenance de ces divers objets, le voleur ne put nier l'enlèvement de la sacoche; mais il prétendit qu'il faisait le commerce des chronomètres. C'est ainsi qu'il explique le nombre de montres trouvées en sa possession.

Cette dernière allégation sera tirée au clair devant le tribunal de Loudun, en même temps que celle du vol de la sacoche.

Nouvelles à la main.

Entre portières :

— Ah ! ma pauvre dame Gibou !... quelle aventure !... laissez-moi m'asseoir, je ne respire plus !... je viens de voir une catastrophe !...

— Ah ! mon Dieu !

— Sur le boulevard Montmartre, une voiture renversée par un omnibus !

— Et les gens qui étaient dedans ?

— Il n'y avait personne.

— Ouf !... tant mieux pour euss !...

La scène se passe dans un théâtre, le soir d'une représentation à succès.

La salle est comble et un spectateur cherche en vain à se caser.

— Vous n'avez pas de quoi vous asseoir, monsieur ? dit une dame compatissante.

— Oh ! pardon, répond le spectateur, j'ai bien de quoi... mais je ne sais pas où le mettre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 19 mai 1880.

La journée est excellente. Le marché affranchi du travail de la liquidation reprend sa vive allure. Notre 5 0/0 est particulièrement bien tenu, et on constate une avance notable sur l'Italien et sur le Florin d'Autriche. Nos prévisions se vérifient rapidement, car le premier de ces fonds est à 85.80 et le second à 75.45. C'est sans doute le début d'un nouveau mouvement de hausse.

Les capitaux de placement recherchent les occasions d'emploi qui leur offrent toute garantie. Ils ont répondu avec un empressement significatif à l'offre qui leur était faite par la Société générale française de crédit de 12,000 actions de la Foncière-Transports; le nombre de titres mis en vente n'a pas été suffisant pour satisfaire aux demandes. Ils accueillent aussi avec beaucoup de faveur les actions de la C^{ie} Italienne d'Assurances contre l'incendie la *Fondiaira*.

Il faut, de plus, tenir compte des achats suivis qui se produisent sur les obligations du Crédit Foncier et de la Banque Hypothécaire ainsi que sur quelques valeurs spéciales telles que les obligations de la Banque Hypothécaire de Suède et actions de la Société anonyme des Zincs français.

Les valeurs de crédit sont à leurs plus hauts cours. On demande les actions de la Banque d'Escompte et celles de la Banque Hypothécaire à leur prix actuel. Les actions de la Société générale française de Crédit ont une clientèle chaque jour plus nombreuse. La Banque de Paris est à 1,037.50 et le Crédit Foncier est fort bien tenu à 1,260.

AU PALAIS DES MARCHANDS

Angers

Lit pans coupés, thuya, palissandre..
Armoire à glace, thuya, palissandre.
Table de nuit chiffonnier, thuya, palissandre..... } 390 f.
La chambre à coucher, complète, très-soignée.....

Lit noyer vernis, dossier cintré.....
Table de nuit vernie.....
Commode noyer, cinq tiroirs, avec marbre..... } 230 f.
Armoire, deux portes.....
La chambre à coucher très-complète.....

JEUDI 13 Mai

Très-grande mise en vente de modèles de costumes haute nouveauté, de robes toutes faites et de confections.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYOLET, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 45 matin.	
8 10 —				11 15 —	
1 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTEUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 59 matin.		9 h. 45 matin.	
10 45 —		5 36 soir.		6 26 —	
12 15 soir.		3 49 —		4 11 —	
6 45 —		10 42 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MAI 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 35		05	Crédit Foncier colonial ..	440			Canal de Suez	1035	15	
3 % amortissable	86 90		05	Crédit Foncier, act. 500 f. .	1260	10		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	115 65		45	Obligations foncières 1877 .	360	1		Société autrichienne	600	1 25	
5 %	118 60			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	745		1 25	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	520			Crédit Mobilier	718 75		1 45	Orléans	380 25		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .	938		50	Crédit foncier d'Autriche ..	753 50	1		Paris-Lyon-Méditerranée ..	391		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508			Est	737 50		2 50	Nord	392 50		
— 1865, 4 %	527			Paris-Lyon-Méditerranée ..	1292 50	2 50		Est	390 50		
— 1869, 3 %	465			Midi	997 50			Ouest	398 50		
— 1871, 3 %	402			Orléans	1010		5	Midi	388 50		
— 1875, 4 %	518 50	1	50	Ouest	790		7 50	Paris (Grande Ceinture) ..	386		
— 1876, 4 %	516 50		1 50	Compagnie parisienne du Gaz .	1325	2 50		Paris-Bourbonnais	389 50		
Banque de France	3380	10		C. gén. Transatlantique	640			Canal de Suez	577 50		
Comptoir d'escompte	922 50	2 50									
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS	
3 heures 8 minutes du matin, express-petit (s'arrête à Angers)		3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus	
6 — 45 — — — — —		8 — 31 — — — — —	
8 — 56 — — — — —		9 — 40 — — — — —	
1 — 25 — — — — — soir,		12 — 40 — — — — — soir,	
3 — 31 — — — — —		4 — 44 — — — — —	
7 — 15 — — — — —		10 — 38 — — — — —	
10 — 37 — — — — —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

- 1° UN HOTEL, situé à Saumur, placé de la gare d'Orléans, tenu par M. Darnault.
 - 2° UNE MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelie, occupée par M. Rossignol et autres.
 - 3° UNE MAISON, à Saumur, rue du Roi-René, habitée par M. Yvon.
 - 4° UN TERRAIN avec bois, situé à Saumur, route d'Angers, en face de la gare des marchandises, d'une superficie de 25 ares.
 - 5° UNE REMISE, à Saumur, rue de l'Arsenal.
 - 6° UNE MAISON, même rue, occupée par M. Ploquin.
 - 7° UN CLOS DE VIGNE avec pavillon, situé à Bourna, sur la route de Distré, contenant 1 hectare.
 - 8° Environ 25 ares de VIGNE (plan groleau), à la Mouillière, commune de Distré.
 - 9° Et environ 20 ares de VIGNE, au même lieu.
- S'adresser à M. Yvon, entrepreneur à Saumur, rue du Roi-René, ou à M^e GAUTIER, notaire. (207)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.
Située rue Beaurepaire, n° 25.
S'adresser à M. LOBRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (103)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT

Située au Plongeon, commune de Varennes-sous-Montsoreau, Sur le bord du chemin de fer de Paris à Orléans,

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, Le dimanche 23 mai 1880, à midi.

Cette propriété comprend :

Bâtiments, servitudes, jardins, cour, vigne, contenant 70 ares. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

EXCELLENT VIN ROUGE

M. TREMBLAY, fabricant d'eaux gazeuses, rue du Portail-Louis, 58, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il continue toujours à vendre de très-bon vin rouge, à raison de 105 fr. la barrique (bordelaise), fût compris, franc gare de Saumur. (276)



MENTION HONORABLE
A L'EXPOSITION
UNIVERSELLE INTERNATIONALE
PARIS 1878

Dépôt Général:
PARIS
2, Rue des Lions-Saint-Paul

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
PRÉPARÉ PAR LES
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

1 FRANC par AN

90,000 Abonnés

Le Moniteur

DES

Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne: Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste: UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

Rue Nationale, 54, à Saumur.

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, il vient de transférer son magasin rue Nationale, 54, à Saumur, et ses ateliers, rue de l'Arsenal, 7, quartier des Ponts.
Volières, Poulaiiers, Faisanderies, Tambours à poissons, Chevils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitreaux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.
NOTA. — Vente de Fil de fer pour vigne. — Prix modéré. (277)

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparaissent en trois semaines. — Flacon: 2 fr. 50. — Constatacion médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGÉT-GIRAULT. (237)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le